

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

11 JUILLET 2013

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Avis du Conseil
Municipal sur le dossier
d'enquête publique
TGO phase 1**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 15 juillet 2013
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 12 juillet 2013
et qu'il est donc exécutoire.

Le 12 juillet 2013

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Aline RIDET

L'an deux mille treize, le 11 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 juillet deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON*, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL*, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur PRIOUX, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS

*Madame GENDRON (sauf pour les dossiers 13 C 00 et le procès-verbal de la séance du 30 mai 2013)

*Monsieur RAVEL (sauf pour les dossiers 13 C 00 et le procès-verbal de la séance du 30 mai 2013)

Avaient donné procuration :

Monsieur MAILLARD à Monsieur HAÏAT
Madame USQUIN à Madame MAUVAGE
Madame NICOT à Madame GENDRON
Madame DE CASTRO COSTA à Monsieur BATTISTELLI
Monsieur PERRAULT à Monsieur LAMY
Madame KARCHI-SAADI à Madame TÉA
Monsieur FAVREAU à Monsieur PIVERT
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur FRUCHARD

Était absente :

Madame RHONÉ

Secrétaire de séance :

Madame TÉA

N° DE DOSSIER : 13 D 27

OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE TGO
PHASE 1

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le réseau ferré régional actuel est essentiellement constitué de lignes radiales. Il apparaît nécessaire de compléter cette offre de transport par la mise en œuvre de liaisons en rocade de banlieue à banlieue, afin d'assurer la desserte de pôles urbains de moyenne et grande couronne. Cette desserte doit s'accompagner de correspondances efficaces avec les lignes ferrées radiales, gage de développement du trafic.

Le programme de la Tangentielle Ouest se décompose en plusieurs phases. La première consiste en la mise en service de la ligne de tram-train entre Saint-Cyr-l'Ecole RER C et Saint-Germain RER A. La deuxième phase prévoit le prolongement de la ligne au nord vers la gare RER A d'Achères. Enfin, des phases ultérieures prévoient le prolongement de la ligne vers Cergy et Versailles Chantiers.

Fin 2008-début 2009, la phase 1 a fait l'objet d'une concertation préalable. Le 13 décembre 2012, le conseil du STIF a approuvé le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Du 13 juin au 12 juillet 2013, la phase 1 du projet de Tangentielle Ouest est soumise à enquête publique sur le périmètre des 7 communes traversées dont Saint-Germain-en-Laye.

Cette enquête publique constitue une étape préalable importante avant la déclaration d'utilité publique du projet et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

La phase 1 du projet de Tangentielle Grande Ceinture revêt un intérêt majeur pour la Ville de Saint-Germain-en-Laye en permettant notamment de :

- désenclaver les quartiers sud et ouest en les reliant directement à la gare Saint-Germain RER A
- désenclaver et desservir via un mode de transport durable le quartier des Loges et le stade municipal Georges LEFEVRE
- donner une nouvelle attractivité aux zones d'activités économiques du secteur Bel-Air
- desservir et relier le futur quartier Lisière Pereire
- connecter directement la Ville à la zone d'habitat et d'emploi de Versailles/Saint-Quentin en Yvelines
- désengorger le centre ville, surtout aux heures de pointe

La liaison entre la station de Saint-Germain-en-Laye Grande Ceinture et la gare de Saint-Germain-en-Laye RER A représente un enjeu fondamental pour la ville et pour l'attractivité de la ligne TGO dont l'un des fondements repose sur l'interconnexion avec les radiales RER. C'est pourquoi, la Ville de Saint-Germain-en-Laye, le Syndicat Mixte d'Etudes pour la Réouverture de la Grande Ceinture, la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et les Conseils généraux des Yvelines et du Val d'Oise ont récemment réaffirmé leur soutien total à ce tracé en réaction à un point de vue différent exprimé par l'association Confluence.

Avec un taux de rentabilité interne attendu de 8.7% pour la phase 1 de Saint-Cyr-l'Ecole RER C à Saint-Germain-en-Laye RER A, un trafic à l'heure de pointe du matin prévu de 3 000 voyageurs et 1 100 voyageurs à l'arrivée sur le RER A à St Germain, l'intérêt de la liaison RER est largement démontré.

Afin de garantir une parfaite intégration du projet dans le fonctionnement urbain de la ville, il conviendra d'accorder une attention particulière aux points suivants :

- Le réaménagement de l'Avenue Kennedy :
 - Définition du sens de circulation via une étude spécifique de circulation sur le fonctionnement de ce quartier
 - L'aménagement des carrefours sur la RN 184 et RD 284 en fonction du sens de circulation défini
 - Les modalités de gestions du stationnement le long de l'avenue et plus particulièrement des cars lors des compétitions sportives au Stade Georges Lefèvre

- Une coordination d'aménagement de la Lisière Pereire et de la TGO :
 - Renforcer la perméabilité piétonne de la station Grande Ceinture entre la place Christiane Frahier et la rue Bastiat
 - Assurer un traitement des emprises ferrées en harmonie avec le projet urbain
 - Clarifier la gestion des flux du nouveau carrefour sur la RN 184 au droit du franchissement du tram-train et de l'accès au nord du nouveau quartier

- Une mise au point de la gestion des flux automobiles aux abords de la piscine carrefour de la RD 284 vers Pontoise et de la RD 157 vers Maisons-Laffitte

- Une organisation rationnelle des différents rabattements vers les 4 gares pour optimiser l'inter-modalité.

Au regard de l'ensemble de ces considérations, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la phase 1 du projet de Tangentielle Ouest entre Saint-Germain-en-Laye RER A et Saint-Cyr-l'Ecole.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

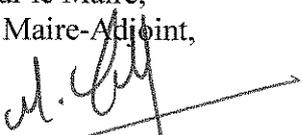
Vu le code général des collectivités territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur FRUCHARD votant contre, Monsieur LÉVÊQUE (pouvoir à Monsieur FRUCHARD) et Monsieur BIHOUIS s'abstenant,

ÉMET un avis favorable à la phase 1 du projet de Tangentielle Ouest entre Saint-Germain-en-Laye RER A et Saint-Cyr-l'Ecole.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1er Maire-Adjoint,


Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines